

C'est donc ici que notre divin Rédempteur a été condamné au supplice de la Croix. Cette condamnation avait été précédée de la flagellation, du couronnement d'épines, de la scène de l'Ecce Homo. Tous ces souvenirs ont été comme gravés dans la pierre aux environs de cette caserne turque construite sur l'emplacement du Prétoire.

Ici même, Notre Seigneur fut interrogé par Pilate et condamné à mort. En ces lieux sacrés, les premiers chrétiens avaient élevé une grande basilique, dédiée à Sainte Sophie ; les Perses la renversèrent de fond en comble, en 614.

A l'intérieur de cette caserne, non loin de la porte d'entrée, on peut voir encore aujourd'hui une petite chapelle. Elle fut construite en souvenir du Couronnement d'épines. Les musulmans s'en sont emparé et y ont placé les restes d'un SAINT (? !) mahométan, de manière à en interdire l'entrée aux chrétiens. De l'autre côté de la rue, en face de la caserne turque, s'élève le couvent franciscain de la Flagellation. La cour d'entrée renferme deux chapelles : à gauche en entrant, celle de la Condamnation à mort et de l'Imposition de la Croix ; nous en parlerons. A droite, la chapelle de la Flagellation, élevée à l'endroit où, d'après la tradition, Notre Seigneur eut à subir le cruel supplice du fouet et des verges. Ce sanctuaire modeste eut beaucoup à souffrir du fanatisme musulman qui le convertit en écurie. La patience et les efforts des Franciscains réussirent cependant, vers 1838, à racheter ce sanctuaire. Tous les ans, on y célèbre solennellement les deux fêtes du Sang très précieux de Notre Seigneur.

La colonne de la flagellation n'est pas vénérée ici ; elle est renfermée dans la basilique du saint Séplucre, dans la chapelle franciscaine de l'Apparition de Notre Seigneur à sa sainte Mère.

Tous les ans, le Mercredi de la Semaine Sainte, elle est exposée à la vénération des fidèles.

ABOUNA FRANCIS.